



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2652

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguét, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguét), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 16 mars 2018****Délibération n° 2018-2652**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) est une association du personnel qui réunit les agents retraités de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon. Son principal objectif est d'organiser des activités de loisirs pour ses adhérents.

Elle est financée principalement par les cotisations de ses membres et les subventions que lui versent annuellement la Métropole et la Ville de Lyon. Ces subventions contribuent au fonctionnement de l'association ainsi qu'à la réalisation des activités qu'elle organise.

**I - Bilan de l'année 2017**

L'année 2017 a compté 184 adhérents. L'association a organisé :

- 2 lotos,
- des activités de scrapbooking et patchwork,
- un repas de fin d'année,
- 3 voyages d'une durée d'une journée (permettant la participation des adhérents ayant des difficultés à marcher),
- un voyage de 2 jours en Ardèche du Sud,
- un voyage de 5 jours en Toscane.

**II - Programme 2018**

Comme l'année précédente, l'association poursuivra son activité d'organisation de loisirs pour ses adhérents. Le programme de l'année 2018 prévoit les activités suivantes :

- organisation de lotos,
- ateliers de scrapbooking, patchwork et broderie suisse,
- des voyages, dont la durée peut aller de 1 à 5 jours,
- des sorties découvertes,
- un repas de fin d'année.

**III - Budget de l'association**

Le montant demandé pour la subvention 2018 de la Métropole est de 5 300 €.

Le budget prévisionnel 2018 de l'association s'élève à 66 600 € et se présente ainsi :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
assemblée générale, conseil d'administration Génération mouvement	550	subvention Métropole de Lyon	5 300
frais administratifs et divers	2 350	subvention Ville de Lyon	7 236
timbres assurances	1 450	subvention Centre communal d'action sociale (CCAS) Ville de Lyon	417
voyages 2018	54 700	voyage en 2018	45 100
repas de fin d'année 2018	5 680	repas de fin d'année 2018	4 600
repas premier conseil d'administration 2018	750	cotisations 250 adhérents	3 750
photocopies et impressions	450	recettes activités	197
envoi divers courriers par la Poste	670		
<b>Total</b>	<b>66 600</b>	<b>Total</b>	<b>66 600</b>

Il est proposé que la Métropole attribue à l'ARLYMET pour l'année 2018 une subvention de 5 300 €, montant identique à celui attribué en 2017. Cette subvention sera payée en un seul versement à réception de la demande d'appel de fonds. L'association devra fournir début 2019 à la Métropole un état récapitulatif de ses dépenses et recettes réellement constatées sur l'exercice 2018. Un remboursement éventuel du trop-perçu de subvention pourra être réclamé si les recettes excèdent les dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 300 € au profit de l'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) dans le cadre de ses actions pour l'année 2018.

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Le montant** correspondant à la participation financière de la Métropole de Lyon octroyée pour l'année 2018 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal pour la somme de 5 300 € - exercice 2018 - compte 65748 - fonction 020 - opération n° 0P28O4355.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.**